Liberté • Égalité • Fraternité
RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

MINISTERE DE L'AGRICULTURE, DE L'AGROALIMENTAIRE ET DE LA FORET

Direction Générale de l'Enseignement et de la Recherche Service de l'Enseignement Supérieur de la Recherche et de l'Innovation Sous-Direction de l'Enseignement Supérieur et de la Recherche Bureau des Formations de l'Enseignement Supérieur 1 ter avenue de Lowendal - 75700 PARIS 07 SP *Suivi par : Nathalie HERAULT* *tél. : 01.49.55.56.45.- fax : 01.49.55.40.06*	**NOTE DE SERVICE** **DGER/SDESR/N2012-2127** **Date : 31 octobre 2012**

Date de mise en application : **session d'examen 2013**

Annule et remplace : Notes de service DGER/SDESR/N2010-2137 du 28 septembre 2010

Nombre d'annexe : 7

Le Ministre de l'agriculture, de l'agroalimentaire et de la forêt

à
Destinataires (cf liste jointe)

Objet : Définition des épreuves et des modalités d'évaluation du BTSA option « technico-commercial ».

Bases juridiques : Livre VIII du code rural et de la pêche maritime.
Arrêté du 3 juin 2010 portant création et fixant les conditions de délivrance du Brevet de technicien supérieur agricole option « technico-commercial ».

Mots-clés : BTSA technico-commercial– BTSA TC – Epreuves – CCF – Hors CCF – Tronc commun – Domaine professionnel – EPS – MIL – M11.

Destinataires	
Pour exécution	**Pour information**
- Administration centrale - Directions régionales de l'alimentation, de l'agriculture et de la forêt (DRAAF) - Directions de l'alimentation, de l'agriculture et de la forêt (DAAF) - Hauts-commissariats de la République - Conseil général de l'agriculture, de l'alimentation et des espaces ruraux - Inspection de l'enseignement agricole - Etablissements publics locaux d'enseignement et de formation professionnelle agricoles - Unions nationales fédératives d'établissements privés	- Organisations syndicales de l'enseignement agricole public - Fédérations d'associations de parents d'élèves de l'enseignement agricole public

Cette note de service a pour objet de définir les épreuves et les modalités d'évaluation de l'option « technico-commercial » du BTSA en application de l'arrêté du 3 juin 2010 portant création et fixant les conditions de délivrance du brevet de technicien supérieur agricole option « technico-commercial ».

La présente disposition est applicable à partir de la rentrée scolaire 2012 pour la session d'examen 2013 du BTSA « technico-commercial ».

Les épreuves concernées sont les suivantes :
- E1 et E7 : épreuves nationales terminales ;
- E2, E3, E4, E5 et E6 : dans le cadre du CCF et hors cadre CCF ;
- EPS et MIL.

Sommaire de la note de service

I. Cadre général des modalités d'évaluation ;
II. Modalités d'évaluation des épreuves du tronc commun et du module d'initiative locale (MIL) ;
III. Modalités d'évaluation des épreuves E5, E6 et E7 ;
IV. Modalités d'évaluation de la langue vivante 2 facultative ;
V. Cas particulier du module M11 « Accompagnement au projet personnel et professionnel » ;
VI. Candidats ajournés lors de la dernière année d'application de l'option non rénovée ;
VII. Instructions complémentaires dans la note de service DGER/SDESR/N2009-2126 du 15 décembre 2009.

I. – CADRE GENERAL DES MODALITES D'EVALUATION

La définition de ce BTSA rénové en termes de référentiels (professionnel, certification et formation) nécessite la mise en œuvre d'un nouveau dispositif d'évaluation, en cohérence avec l'approche par capacités. Ces dernières sont induites par le référentiel professionnel et traduites dans le référentiel de certification. Elles ne peuvent être évaluées qu'une seule fois.

L'examen conduisant à la délivrance du diplôme du brevet de technicien supérieur agricole option « technico-commercial » repose sur sept épreuves.
Le dispositif d'évaluation porte ainsi sur deux épreuves nationales terminales qui représentent 50 % du total des coefficients et sur cinq épreuves avec des modalités différentes selon que le candidat est en contrôle en cours de formation – CCF – ou hors CCF. Ces cinq épreuves représentent 50 % du total des coefficients.

L'épreuve générale, E1 : « Expression française et culture socioéconomique » de nature écrite. Elle permet d'évaluer la capacité « S'exprimer, communiquer et comprendre le monde : Analyser et argumenter dans le cadre d'un débat de société ».

L'épreuve professionnelle, E7 : « Epreuve intégrative à caractère technique, scientifique et professionnel ». Elle permet d'évaluer la capacité générique « Mobiliser les acquis attendus du technicien supérieur pour faire face à une situation professionnelle », ainsi que des capacités spécifiques liées à chaque option.

Présentation des cinq épreuves (50 % des coefficients)
Dans le cas des établissements mettant en œuvre le contrôle certificatif en cours de formation (CCF), l'équipe pédagogique organise les contrôles certificatifs, conformément au plan d'évaluation défini contractuellement avec le président de jury et aux règles permettant d'assurer la cohérence du dispositif.
La note globale obtenue par le candidat à l'ensemble de ces épreuves, est affectée du coefficient défini.

Délivrance du diplôme
Pour se voir attribuer le diplôme, un candidat doit satisfaire aux deux conditions suivantes :
- avoir obtenu une moyenne supérieure ou égale à 9 sur 20 à l'ensemble des épreuves terminales nationales ;
- justifier d'une moyenne supérieure ou égale à 10, calculée sur l'ensemble des résultats des épreuves auxquels s'ajoutent les points au-dessus de 10 de la note d'éducation physique et sportive et de la moyenne des modules d'initiative locale. Ces points supplémentaires sont multipliés par trois.

II. – MODALITES D'EVALUATION DES EPREUVES DU TRONC COMMUN ET DU MODULE D'INITIATIVE LOCALE (MIL)

ÉPREUVE TERMINALE INTÉGRATIVE E1

« Expression française et culture socioéconomique »

Nom	Nature	Coefficient	Durée
E1	Ecrite	6	3h30 + 30 min

L'évaluation se déroule dans les mêmes conditions pour les étudiants en CCF et hors CCF.

Objectifs de l'épreuve
Elle permet d'évaluer la sous-capacité suivante incluse dans la capacité générale :
- S'exprimer, communiquer et comprendre le monde :
 - Analyser et argumenter dans le cadre d'un débat de société.

Pour information, cette capacité est acquise dans le cadre des modules **M21 et M22.**

Le sujet proposé aux candidats se réfère à un thème culturel et socio-économique mis en œuvre dans le cadre des modules de formation **M21 et M22** et des activités pluridisciplinaires. Chaque année, une note de service précise le thème au programme pour tous les BTSA. Ce thème est valable pour une promotion.

Nature de l'épreuve
L'épreuve est une production écrite qui s'effectue sur la base d'un corpus de documents. L'un d'eux, document principal, d'environ 800 à 1200 mots, est de nature argumentative. Les autres documents présentent des informations ou des points de vue contradictoires ou complémentaires. L'ensemble de ces documents est lisible en moins d'une demi-heure.

L'épreuve comprend deux parties :

- Dans la première partie, l'objectif est de vérifier que le candidat a compris le texte du document principal en mobilisant ses référents culturels et socio-économiques. Le candidat répond à des questions portant sur la compréhension du texte principal ;
- Dans la deuxième partie, l'objectif est de vérifier que le candidat sait, dans une situation de communication donnée, s'exprimer par écrit. Le candidat, à partir de documents fournis et de ses référents culturels et socio-économiques, expose un point de vue, l'illustre et l'argumente.

Evaluation de l'épreuve
Elle est assurée, à partir d'une grille nationale[1] par, obligatoirement, un enseignant d'économie et un enseignant choisi parmi les disciplines suivantes : français ou éducation socioculturelle.

[1] Voir annexe 1.

EPREUVE E2

Objectifs de l'épreuve
Elle permet d'évaluer les sous-capacités suivantes incluses dans la capacité générale :

- S'exprimer, communiquer et comprendre le monde :
 - Mobiliser les outils permettant de se situer dans la réalité économique et sociale ;
 - Identifier les causes et les conséquences des transformations de la société ;
 - Répondre à un besoin d'information par une démarche de médiation documentaire ;
 - S'exprimer à l'oral et à l'écrit dans des situations de communication variées ;
 - Interagir dans des situations de communication variées ;
 - Mobiliser ses capacités d'autonomie d'organisation et de communication dans le cadre d'un projet.

Pour information, cette capacité est acquise dans le cadre des modules **M21 et M22.**

1. Mise en œuvre de l'évaluation pour les candidats en CCF

Nom	Nature	Coefficient
E2	3 CCF	3

Ces trois CCF sont affectés du même coefficient.

Contrôle certificatif en cours de formation n°1 – CCF n°1

Le CCF n°1 évalue l'acquisition des capacités « Répondre à un besoin d'information au travers d'une démarche de médiation documentaire » et « S'exprimer à l'oral et à l'écrit dans des situations de communication variées ».
Il se présente sous la forme d'une communication orale intégrant des supports de communication. L'étudiant effectue une recherche documentaire, individuellement ou en binôme, et réalise un traitement de l'information au travers d'une démarche de médiation documentaire qu'il définit. Ce travail s'appuie obligatoirement sur le thème socio-économique et culturel au programme.
Il s'agit de traiter l'information afin d'argumenter dans le cadre d'une situation concrète de communication orale imposée par l'équipe enseignante. L'évaluation se décompose en deux phases :

Phase 1 : L'évaluation de la qualité de la démarche de médiation documentaire et du traitement de l'information.

Cette évaluation est réalisée a minima par deux enseignants dont le professeur documentaliste, à partir des productions écrites de l'étudiant et d'éventuels entretiens individuels effectués tout au long de la démarche de médiation documentaire. Elle représente la moitié de la note de CCF n°1.

L'évaluation permettant d'évaluer la sous-capacité « Répondre à un besoin d'information au travers d'une démarche de médiation documentaire » porte essentiellement sur la démarche de médiation documentaire et pas seulement sur le produit documentaire en lui-même. Elle est par conséquent réalisée de manière progressive en s'appuyant non seulement sur le produit documentaire construit dans le cadre de la médiation documentaire elle-même, mais également sur un outil de suivi individuel de la démarche de médiation documentaire (du type « carnet de bord ») qui est élaboré à partir des productions écrites détaillées ci-dessous :

- une fiche relative à la démarche de médiation documentaire : définition précise du besoin d'information et de la problématique, formulation et justification d'une démarche de médiation documentaire pertinente, présentation du cahier des charges de la démarche ;
- une fiche relative à la stratégie de recherche documentaire : questionnement, mots clés, équations de recherche et argumentation, mobilisation des concepts et des techniques nécessaires à une recherche et à un traitement de l'information pertinent, exploration des différents outils de recherche à disposition, évolution de la stratégie de recherche en fonction des résultats ;
- une bibliographie analytique : signalement et résumé (ou analyse) de chaque document ;
- des fiches de lecture et d'analyse pour les documents jugés essentiels : résumé informatif, présentation des critères d'évaluation de la qualité de l'information et notamment de la pertinence par rapport au sujet traité, biographie de l'auteur, contextualisation ;

- l’ensemble des documents élaborés dans le cadre de la médiation documentaire : sélection d’un corpus de documents pertinents, traitement de l’information au regard d’une problématique exprimée et au service d’une argumentation ainsi que tous les documents secondaires jugés nécessaires ;
- une fiche relative au parcours individuel de l’étudiant (difficultés rencontrées, aides, pré-acquis, …) permettant de contextualiser le travail réalisé par l’étudiant.

Phase 2 : L’évaluation de la communication orale d’une durée de quinze minutes minimum par étudiant.

L’évaluation porte sur la sous-capacité « S’exprimer à l’oral et à l’écrit dans des situations de communication variées ».
L’étudiant argumente oralement dans le cadre d’une situation concrète de communication imposée par l’équipe enseignante. Il s’appuie obligatoirement sur des supports de communication.

Cette évaluation est réalisée a minima par deux enseignants dont le professeur de français. Elle représente la moitié de la note du CCF n°1 et évalue l’aptitude du candidat :
- à s’exprimer à l’oral dans une situation de communication donnée :
 - l’étudiant prend en compte la situation de communication (contexte, public, temps imparti) et adopte le niveau de langue et les procédés d’expression adéquats ;
 - il s‘implique et utilise correctement les codes paraverbaux (timbre, volume, débit, articulation) et non verbaux (champ visuel, gestuelle, posture, attitude).

- à mettre en œuvre une argumentation orale :
 - l’étudiant met en œuvre une argumentation en relation avec la problématique choisie en veillant à la cohérence du cheminement argumentatif et à la pertinence des arguments et des exemples ;
 - il utilise des supports adaptés et pertinents et maîtrise les codes utilisés (iconique, plastique, sonore).

Contrôle certificatif en cours de formation n° 2 – CCF n°2

Le CCF n°2 évalue l’acquisition des capacités « Interagir dans des situations de communication variées » et « Mobiliser ses capacités d'autonomie d'organisation et de communication dans le cadre d'un projet » sous la forme de la conception et de la mise en œuvre, en petits groupes, d'un projet d'initiative et communication (PIC). Ce projet comprend obligatoirement l'élaboration d'un support de communication visuel ou audiovisuel et la mise en place d'une animation.
L'évaluation est réalisée par au moins deux enseignants du M22 dont le professeur d'éducation socioculturelle.
Elle comporte une partie collective (évaluation du groupe) et une partie individuelle. Elle prend appui sur le carnet de bord du candidat et les fiches projets. Elle évalue les aptitudes du groupe et du candidat :
- à se situer dans une démarche de projet (cohérence, faisabilité, objectifs, mobilisation des ressources) ;
- à anticiper l'action (gestion du temps et des ressources, répartition des tâches, coopération, autonomie, adaptation) ;
- à améliorer la communication dans la mise en œuvre du projet (communication avec un public, pertinence, impact du support, valorisation du projet).

Contrôle certificatif en cours de formation n° 3 – CCF n°3

Le CCF n°3 évalue l’acquisition des capacités « Mobiliser les outils permettant de se situer dans la réalité économique et sociale » et « Identifier les causes et les conséquences des transformations de la société ».
Il s'agit d'un écrit d'une durée de 3h30 (dont 30 minutes de lecture des documents) comprenant deux parties. La première, vise à contrôler les connaissances acquises dans le domaine socio-économique, à évaluer la compréhension et l'interprétation des documents ainsi que la perception de leurs enjeux. La seconde prend la forme d'un développement structuré et argumenté de trois pages qui porte sur une question vive de la vie économique et sociale.
Ce CCF repose sur un corpus de documents de nature économique comprenant au maximum 5 pages, qui peut être lu en une demi-heure.

L’évaluation est réalisée par l'enseignant de sciences économiques en charge du M21.

2. Définition de l’épreuve terminale E2 pour les candidats hors CCF

Nom	Nature	Coefficient	Durée
E2	Oral	3	30 min

Nature de l'épreuve

Cette épreuve concerne à la fois les sciences économiques et l'éducation socioculturelle.

Il s'agit d'une épreuve orale d'une durée totale de trente minutes. Elle s'effectue à partir d'un dossier s’appuyant obligatoirement sur le thème socio-économique et culturel au programme et constitué de deux types de documents proposés par le candidat :

- un corpus documentaire cohérent et pertinent portant sur une question vive de nature économique et sociale. Ce corpus est constitué d'un article à caractère scientifique de 2000 à 8000 mots, exprimant un point de vue argumenté sur la question abordée. Une courte note de synthèse rédigée est jointe ainsi qu'une bibliographie indexée de 10 références maximum ;
- une affiche, présentée en format A3, réalisée par le candidat visant, soit à illustrer de façon synthétique et attractive la question traitée, soit à exprimer le point de vue personnel et critique du candidat sur le sujet. Ce document conçu pour s’inscrire dans une situation de communication imaginée par le candidat doit être compréhensible, indépendamment, de la lecture de l'article par un public large.

Evaluation de l'épreuve

L'épreuve se déroule en deux parties :

- dans la première partie, le candidat présente son dossier au jury composé de deux enseignants (un d'économie et un d'éducation socioculturelle). Dans un court exposé de 5 à 10 minutes maximum, il présente les enjeux de son sujet, reformule l'argumentation principale de l'article et présente son document visuel en précisant le contexte de communication dans lequel il pourrait trouver sa place ;
- dans la deuxième partie, le jury interroge le candidat, d'une part sur les connaissances nécessaires à la compréhension de l'article, son intérêt et sa portée, la cohérence du dossier, la pertinence de la bibliographie, d'autre part sur la pertinence et la qualité du message visuel proposé en relation avec l'intention déclarée.

Les capacités annoncées pour l’épreuve E2 seront évaluées au travers de la qualité de l’expression orale et du dossier présenté, ainsi que sur la maîtrise des connaissances et la pertinence langagière et technique du message visuel.

EPREUVE E3 « LANGUE VIVANTE »

Objectifs de l'épreuve
Elle permet d'évaluer les capacités suivantes :
- Communiquer dans une langue étrangère :
 - Communiquer dans une langue étrangère en mobilisant des savoirs langagiers et culturels.

Pour information, ces capacités sont acquises dans le cadre du module **M23.**

1. Mise en oeuvre de l'évaluation pour les candidats en CCF

Nom	Modalité	Coefficient
E3	4 CCF	3

L'épreuve est constituée par 4 CCF qui permettent d'évaluer les activités langagières : compréhension de l'oral, compréhension de l'écrit, expression écrite, expression orale (en continu et en interaction). Un CCF, au moins, se rapporte au domaine professionnel.

La pondération des coefficients des CCF est la suivante :
- Compréhension de l'écrit : 20 %
- Expression écrite : 20 %
- Compréhension de l'oral : 30 %
- Expression orale (regroupant l'expression en continu et en interaction) : 30 %

Pour mettre en oeuvre les évaluations, les enseignants de langue doivent se référer à la note de service DGER/POFE/N2007-2042 du 27 mars 2007 qui précise la « Mise en oeuvre des nouvelles pratiques d'enseignement et d'évaluation en langues liées à la primauté de l'oral et à l'adoption du Cadre Européen Commun de Référence pour les Langues (CECRL) ».

2. Définition de l'épreuve terminale pour les candidats hors CCF

Nom	Nature	Coefficient	Durée
E3	Orale 2 parties	3	20 min + 40 min de préparation

Nature de l'épreuve
Il s'agit d'une épreuve orale qui comporte deux parties, compréhension de l'oral et entretien en langue étrangère. Chaque partie compte pour 50% de la note globale. La durée totale de l'épreuve est de 20 minutes. Les modalités sont les suivantes :

- 20 minutes sont consacrées à l'entretien avec l'examinateur. Le candidat commencera l'entretien par une présentation orale de 5 minutes ;
- 40 minutes sont accordées au candidat à la préparation des deux parties de l'épreuve. Il dispose librement de son temps de préparation. L'usage de dictionnaires monolingue et bilingue est autorisé.

Dans la première partie, l'objectif est d'évaluer la compréhension par le candidat de la langue parlée. L'évaluation est réalisée à partir d'un enregistrement sonore de bonne qualité, d'une durée de deux à trois minutes, fourni par l'examinateur et accompagné d'une grille de compréhension. Le niveau de compréhension requis est le niveau B2 du CECRL.
L'enregistrement sonore est, par son contenu, conforme au programme du module M23. Il est extrait de tout enregistrement en langue étrangère présentant les caractéristiques de la langue parlée.
La grille de compréhension de l'oral[2], libellée en français, sera remplie en français. Elle sera remise à l'examinateur au terme de la préparation mais ne fera l'objet d'aucun commentaire. L'examinateur la corrigera en fin d'épreuve, après le départ du candidat. L'évaluation ne prendra en compte ni la qualité de l'expression, ni l'orthographe.

[2] Voir annexe 3.

Dans la deuxième partie, l'objectif est d'évaluer le candidat sur son expression orale en langue étrangère à l'occasion d'un entretien entre le candidat et l'examinateur.
Le thème de cet entretien, choisi par l'examinateur, doit être conforme aux objectifs et au programme du module M23. Afin de guider le candidat ou stimuler sa réflexion, l'examinateur joint au sujet un document ne présentant pas de difficulté de compréhension (scénario invitant à un jeu de rôle, document iconographique, plan, schéma, tableau de chiffres, graphique etc…).

Évaluation de l'épreuve
L'évaluation est assurée par un enseignant de la langue étrangère concernée. Il évalue l'entretien (deuxième partie) à l'aide de la grille d'évaluation de l'épreuve de langue vivante[3], qui lui permet d'apprécier notamment l'expression orale, la prise de parole en continu et en interaction. Puis, après le départ du candidat, il évalue la compréhension de l'oral à partir d'un enregistrement sonore (première partie) grâce à la grille d'aide à l'évaluation (compréhension de l'oral) renseignée par le candidat.

[3] Voir annexe 4.

EPREUVE E4 « TRAITEMENT DE DONNEES »

Objectifs de l'épreuve
Elle permet d'évaluer les capacités suivantes :
- Mettre en œuvre un modèle mathématique et une solution informatique adaptés au traitement de données :
 - Choisir et maîtriser un modèle mathématique adapté au traitement de données ;
 - Elaborer une solution informatique pour résoudre de manière autonome un problème de la vie professionnelle ou citoyenne.

Pour information, ces capacités sont acquises dans les cadre des modules **M41 et M42.**

1. Mise en oeuvre de l'évaluation pour les candidats en CCF

Nom	Modalité	Coefficient
E4	3 CCF	3

L'évaluation doit être suffisamment variée afin que, sur un nombre réduit de sessions d'examen, l'ensemble des objectifs soit évalué. L'épreuve est constituée par 3 contrôles.
Deux contrôles évaluent la sous-capacité acquise dans le cadre du module M41 : « Choisir et maîtriser un modèle mathématique adapté au traitement de données ».

- CCF1 (coefficient 1,2) évalue les sous-capacités suivantes :
 - « Utiliser les notions de statistique en vue d'une modélisation a priori » ;
 - « Utiliser les notions de statistique et de probabilités en vue de l'estimation et d'une prise de décision ».

L'évaluation doit être équilibrée entre les deux sous-capacités.

- CCF2 (coefficient 0,8) évalue la sous-capacité spécifique aux BTSA regroupés par famille.

Un contrôle évalue la sous-capacité acquise dans le cadre du module M42 « Elaborer une solution informatique pour résoudre de manière autonome un problème de la vie professionnelle ou citoyenne ».

- CCF3, de coefficient 1, d'une durée minimum de 1 heure 30, est construit autour d'un cas concret en liaison avec le domaine professionnel de l'option du BTSA et de manière à évaluer l'atteinte des objectifs 2, 3 et 4 du module M42. En conséquence il comporte obligatoirement :
 - la rédaction d'une démarche d'analyse structurée et complète relative à un problème à résoudre à l'aide des outils informatiques de traitement de données (données disponibles, traitements à réaliser, résultats à obtenir, choix des outils) ;
 - l'utilisation approfondie du tableur (fonctions avancées, liaisons, tableaux croisés) ;
 - l'utilisation de fonctions d'interrogation et d'édition d'un gestionnaire de bases de données (tris, requêtes, états) ;
 - l'utilisation raisonnée des outils de communication du type PréAO ou PAO (choix et mise en oeuvre de fonctionnalités adaptées au problème).

2. Définition de l'épreuve terminale E4 pour les candidats hors CCF

Nom	Nature	Coefficient	Durée
E4	écrit	3	3 heures

Nature de l'épreuve
L'épreuve est écrite et d'une durée de trois heures. Elle est constituée de plusieurs exercices. Elle porte sur les capacités du module M41 et peut également porter sur celles de l'objectif 2 du module M42 (analyse préalable à l'utilisation de l'outil informatique).

Évaluation de l'épreuve
Elle est réalisée à partir d'indications de correction par un enseignant de mathématique-informatique qui intervient dans la filière BTSA.

EDUCATION PHYSIQUE ET SPORTIVE (EPS)

Seuls les points au dessus de 10 sont pris en compte. Ces points supplémentaires sont **multipliés par trois.**

Objectifs de l'épreuve
L'épreuve permet de vérifier l'acquisition de la capacité générale suivante :

- Optimiser sa motricité, gérer sa santé et se sociabiliser :
 - Mobiliser son intelligence motrice ;
 - Gérer un projet de formation physique et sportif.

Cette épreuve a pour support le module **M31** de 87 heures.

L'évaluation certificative est individuelle et s'effectue en cours de formation.
Elle porte sur une ou deux épreuves dont les activités support ont fait l'objet d'un temps de pratique motrice significatif et suffisamment important : tendre vers quarante heures d'enseignement sur les deux années.

Les critères de l'évaluation prendront en compte pour :
- 75% : le niveau de compétences atteint et les connaissances maîtrisées dans le ou les activités retenues ;
- 25% : l'analyse réflexive de sa pratique au regard de son projet de formation (conception, conduite, régulation, bilan).

Les référentiels d'évaluation seront proposés en cohérence avec les grilles d'activités retenues pour les examens du second degré. Ils valoriseront en premier lieu la dimension motrice des apprentissages.
Une note individuelle finale sur 20, arrondie au point le plus proche est proposée par l'enseignant d'EPS.
Les étudiants handicapés, les étudiants présentant une inaptitude partielle attestée par l'autorité médicale, se verront proposés une épreuve adaptée.
Les adaptations, proposées par les établissements en début d'année, à la suite de l'avis médical, sont arrêtées par le Directeur régional de l'alimentation, de l'agriculture et de la forêt (DRAAF).

Les étudiants inaptes sont dispensés d'épreuve.
Les étudiants ne relevant pas du CCF ne sont pas évalués.

MODULE D'INITIATIVE LOCALE (MIL)

Seuls les points au-dessus de 10 de la note des MIL sont pris en compte. Ces points supplémentaires sont **multipliés par trois**.

Le MIL (module M71) vise à permettre le développement d'une compétence professionnelle ou d'une ouverture sur des réalités sociales ou culturelles, sur des sciences ou des technologies contemporaines.
Le MIL correspond à un volume horaire de 87 heures élèves.

Pour les modalités de constitution d'un dossier MIL et les modalités d'évaluation se référer aux notes de services :

- DGER/POFEGTP/N2003-2047 du 2 juillet 2003 ;
- DGER/POFEGTP/N2004-2122 du 22 décembre 2004 ;
- DGER/SDI/N2011-2014 du 26 janvier 2011.

III. – MODALITES D'EVALUATION DES EPREUVES E5, E6 ET E7

EPREUVE E5

Objectifs de l'épreuve
Cette épreuve a pour objet de vérifier l'acquisition des capacités suivantes :

- Situer l'activité de l'entreprise dans son environnement et s'intégrer dans son organisation :
 - Distinguer les différents types d'entreprises et les étapes juridiques de la vie des entreprises ;
 - Situer son activité dans les orientations stratégiques de l'entreprise ;
 - Participer à la mobilisation des ressources humaines ;
 - Animer une équipe commerciale.

- Maîtriser des éléments de gestion nécessaires à l'activité du technico-commercial :
 - Assurer la gestion de l'activité commerciale ;
 - Utiliser les outils de gestion nécessaires à l'activité commerciale.

- Participer à la démarche mercatique de l'entreprise :
 - Intégrer la démarche mercatique ;
 - Utiliser les outils de recherche d'information commerciale ;
 - Mettre en œuvre le plan de marchéage ;
 - Identifier les politiques d'enseigne et les stratégies d'implantation de points de vente.

Pour information, ces capacités sont acquises dans le cadre des modules M 51, M 52 et M 53.

1. Mise en œuvre de l'évaluation pour les candidats en CCF

Nom	Modalité	Nature	Coefficient
E5	2 à 4 CCF	Ecrit Oral	5

L'épreuve E5 se compose de 2 à 4 CCF.

- 1 ou 2 CCF (coefficient 1,5), dont au moins 1 oral et dont la durée, la nature et la répartition des coefficients sont laissées à l'initiative des équipes pédagogiques, évalue(nt) la capacité « Situer l'activité de l'entreprise dans son environnement et s'intégrer dans son organisation ».
 Ce ou ces CCF concerne(nt) la discipline des sciences économiques, sociales et de gestion commerciale.

- 1 ou 2 CCF (coefficient 3,5), écrit(s), d'une durée laissée à l'initiative des équipes pédagogiques, évalue(nt) les capacités « Maîtriser des éléments de gestion nécessaires à l'activité du technico-commercial » (coefficient 1/3) et « Participer à la démarche mercatique de l'entreprise » (coefficient 2/3).
 Ce ou ces CCF prennent la forme d'une étude de cas s'appuyant sur des données réelles ou réalistes. Il(s)concerne(nt) les disciplines des sciences économiques, sociales et de gestion de l'entreprise et des sciences économiques sociales et de gestion commerciale.

2. Définition de l'épreuve terminale pour les candidats hors CCF

Nom	Nature	Coefficient	Durée
E5	Ecrite	5	4 heures (y compris le temps de lecture des documents)

Nature de l'épreuve
Il s'agit d'une épreuve écrite, de coefficient 5 et d'une durée de 4 heures.

Evaluation
Elle est réalisée par 2 enseignants : 1 enseignant des sciences économiques, sociales et de gestion de l'entreprise et 1 enseignant des sciences économiques, sociales et de gestion commerciale qui interviennent dans les modules M 51, M 52 et M 53.

EPREUVE E6

Objectifs de l'épreuve
Cette épreuve a pour objectifs de vérifier l'acquisition des capacités suivantes :

- Conduire une relation commerciale en intégrant les spécificités du champ professionnel :
 - Intégrer une équipe de vente ;
 - Conduire une négociation ;
 - Prendre en compte la dimension juridique de la relation commerciale ;
 - Utiliser les logiciels appropriés pour optimiser la relation commerciale ;
 - Adapter sa démarche à l'organisation des filières du champ professionnel et aux différents circuits de commercialisation ;
 - Analyser les réponses de l'entreprise aux demandes sociétales et environnementales, en particulier au niveau des politiques qualité ;
 - Animer et gérer un espace de vente ;
 - Réaliser un projet commercial et des actions professionnelles ;
 - Communiquer avec un étranger sur un produit et sa filière.

- Acquérir, dans un champ professionnel, les connaissances scientifiques et techniques permettant de formuler des propositions argumentées de solutions technico-commerciales :
 - Présenter les produits du champ professionnel en valorisant différents modes et processus de production ;
 - Maîtriser les critères de qualité des produits en vue de leur valorisation.

Pour information, ces capacités sont acquises dans le cadre des modules **M 54, M 55, M 56, M 57 et M 58.**
Les modules M 55 et M 57 sont déclinés selon la liste des champs professionnels définis dans la note de service éditée à cet effet. Les objectifs de formation de ces modules sont détaillés dans les documents d'accompagnement.

1. Mise en œuvre de l'évaluation pour les candidats en CCF

Nom	Modalité	Nature	Coefficient
E6	2 CCF	Orale	4

L'épreuve E6 se compose de 2 CCF.

- 1 CCF (coefficient 3 ou 3,5), pratique et oral dont la durée est laissée à l'initiative des équipes pédagogiques, évalue la capacité « Acquérir, dans un champ professionnel, les connaissances scientifiques et techniques permettant de formuler des propositions argumentées de solutions technico-commerciales » et les sous-capacités « Intégrer une équipe de vente », « Conduire une négociation », « Prendre en compte la dimension juridique de la relation commerciale » , « Utiliser les logiciels appropriés pour optimiser la relation commerciale », « Adapter sa démarche à l'organisation des filières du champ professionnel et aux différents circuits de commercialisation » , « Analyser les réponses de l'entreprise aux demandes sociétales et environnementales, en particulier au niveau des politiques qualité », « Animer et gérer un espace de vente ».
 Ce CCF prend la forme d'une ou deux mises en situation professionnelle (adaptées aux spécificités de chaque champ professionnel) d'évaluation pratique et orale qui s'appuie sur les SPS du champ professionnel.
 Ce CCF concerne la discipline des sciences économiques, sociales et de gestion commerciale, et la discipline technique du champ professionnel. Un professionnel du champ professionnel concerné peut être associé à l'évaluation.

- 1 CCF (coefficient 0,5 ou 1), pratique et oral, dont la durée est laissée à l'initiative des équipes pédagogiques, évalue la sous-capacité « Réaliser un projet commercial et des actions professionnelles ».
 Ce CCF concerne la discipline des sciences économiques, sociales et de gestion commerciale.

La sous-capacité « Communiquer avec un étranger sur un produit et sa filière » est affectée d'un coefficient 0,5 et est évaluée dans l'un ou l'autre des CCF de l'épreuve E6. L'enseignant de langue vivante 1 participe alors à l'évaluation du CCF concerné.

2. Définition de l'épreuve terminale pour les candidats hors CCF

Nom	Nature	Coefficient	Durée
E6	Orale	4	2h10

Nature de l'épreuve
Il s'agit d'une épreuve orale individuelle, de coefficient 4 et d'une durée de 2h10.
Elle prend la forme d'une évaluation technico-commerciale dans le champ professionnel du candidat. Le jury élabore plusieurs sujets comportant des questions techniques et des questions commerciales, permettant d'évaluer les capacités attendues, acquises dans les modules M 54, M 55, M 56, M 57 et M 58.
Le candidat aura à tirer au sort l'un des sujets.

Modalité de l'épreuve :
Le candidat dispose de 1h30 min de préparation.
L'évaluation orale, dure 40 minutes.

Evaluation
Elle est réalisée, par un enseignant technique et un enseignant des sciences économiques, sociales et de gestion commerciale, tous deux du champ professionnel du candidat, qui interviennent dans les modules M 54, M 55, M 56, M 57.

ÉPREUVE E7

« ÉPREUVE INTÉGRATIVE À CARACTÈRE TECHNIQUE, SCIENTIFIQUE ET PROFESSIONNEL »

Nom	Nature	Coefficient	Durée
E7 Partie 1	Pratique et orale	6	30 min
E7 Partie 2	Orale	6	40 min
		12	

Cette épreuve nationale et terminale est affectée d'un **coefficient 12**. Elle se déroule dans les mêmes conditions pour les candidats en CCF et hors CCF.
Cette épreuve est caractérisée par son aspect contextualisé et intégratif, rendant compte d'une capacité globale à analyser les réalités professionnelles.

Objectif de l'épreuve
Cette épreuve a pour objet de vérifier l'acquisition des capacités suivantes :

- Mobiliser les acquis attendus du technicien supérieur pour faire face à une situation professionnelle :
 - Entrer en relation avec les professionnels du champ professionnel ;
 - Mettre en application les capacités acquises dans des situations professionnelles, en particulier au niveau de la relation commerciale ;
 - Analyser des situations professionnelles significatives vécues.

Pour information, cette capacité est acquise dans le cadre du module **M 61.**

L'épreuve E7 comprend **deux situations d'évaluation** : l'une pratique et orale (partie 1 de l'épreuve) prenant appui sur un document fourni par le jury, présentant une entreprise et un ou plusieurs produits, l'autre orale (partie 2 de l'épreuve) prenant appui sur un support écrit préparé par le candidat.

PREMIERE SITUATION D'EVALUATION : Epreuve orale – épreuve de relation commerciale en lien avec le champ professionnel (coefficient 6).

Cette situation d'évaluation permet de vérifier l'acquisition de la capacité « Mettre en application les capacités acquises dans des situations professionnelles, en particulier au niveau de la relation commerciale ».

L'épreuve a pour objectif d'évaluer les aptitudes du candidat à conduire une négociation technico-commerciale ou un autre type de relation commerciale en partant d'un sujet fourni par le jury.
Les sujets ne porteront pas systématiquement sur l'ensemble des étapes de la négociation.
Le candidat est plus particulièrement évalué selon les critères suivants :

- communiquer en situation de relation commerciale ;
- conduire la ou les étapes correspondant à la situation proposée (demande d'information, découverte des besoins, argumentation, traitement des objections, traitement des réclamations…) en prenant en compte les dimensions techniques et commerciales).

Nature de la situation d'évaluation
Il s'agit d'une épreuve orale d'une durée de 30 min, précédée d'une préparation d'1h25.
Cette épreuve consiste à donner aux candidats :
- les éléments relatifs à une entreprise et un produit, (document de 5 à 10 pages) ;
- la fonction qui leur est dévolue dans l'entreprise ;
- une situation ou mission professionnelle.

Le candidat devra au cours de l'entretien présenter au jury les orientations ou les décisions qu'il mettrait en œuvre, dans le cadre de la mission ou situation qui lui est proposée.

Evaluation
Elle est réalisée, à l'aide d'une grille nationale critériée[4], par un enseignant technique et un enseignant de techniques commerciales, tous deux du champ professionnel concerné.

DEUXIEME SITUATION D'EVALUATION : Epreuve orale – analyse de situations professionnelles vécues (coefficient 6).

Cette situation d'évaluation permet de vérifier l'acquisition des capacités « Entrer en relation avec les professionnels du champ professionnel » et « Analyser des situations professionnelles significatives vécues ».

L'objectif est d'évaluer la démarche mise en œuvre par l'apprenant et les capacités mobilisées dans le cadre de deux situations vécues en milieu professionnel.

- Présentation et analyse de deux situations professionnelles vécues. Ces situations professionnelles doivent avoir été réellement et concrètement expérimentées par l'apprenant lors de séquences de formation en milieu professionnel. Une situation professionnelle n'est vécue que si l'apprenant y joue un rôle d'acteur, c'est-à-dire que par ses activités il oriente (donne un sens à) la situation professionnelle ;
- Les situations professionnelles présentées mobilisent des compétences identitaires du diplôme.

Les deux situations professionnelles vécues (SPV) se réfèrent à deux situations professionnelles significatives (SPS) appartenant ***obligatoirement*** à deux champs de compétences différents (tels que présentés dans la troisième partie du référentiel professionnel du diplôme).
Les différentes situations professionnelles n'ont pas nécessairement de lien entre elles.

Nature de la situation d'évaluation
Le dossier, réalisé par le candidat présente les deux situations professionnelles vécues. Chaque SPV est présentée de manière synthétique et contextualisée dans une fiche normalisée de deux pages, élaborée par le jury et diffusée auprès des candidats par la région organisatrice de l'examen.
Deux exemplaires de ce dossier seront transmis au préalable au jury selon les modalités communiquées chaque année aux candidats.
Le dossier n'est pas évalué en tant que tel, mais il sert de support à l'épreuve.

La soutenance orale dure 40 minutes selon le déroulement suivant :

- 10 minutes maximum de présentation des deux SPV. Pour étayer son propos, le candidat peut s'appuyer sur tout support à sa convenance dans la mesure où il est capable de le mettre en œuvre par lui-même ;
- 30 minutes maximum d'entretien au cours duquel le candidat doit approfondir les éléments apportés lors de sa présentation ; identifier les capacités mobilisées, leur origine, leur mode d'acquisition au cours de la formation et la manière dont il les a articulées pour faire face à la situation ; montrer sa capacité à prendre du recul par rapport à la démarche qu'il a mise en œuvre. Le jury s'entretient également avec le candidat sur les 2 situations présentées.

L'objectif de l'évaluation de cette partie de l'épreuve E7 n'est pas de porter une appréciation sur les résultats de l'action, mais d'apprécier la démarche mise en place par l'apprenant pour faire face à une situation professionnelle complexe, sa capacité à l'analyser et sa capacité à prendre du recul par rapport à son action.

Evaluation
Elle est réalisée à l'aide d'une grille nationale critériée[5] par un enseignant technique et par un enseignant de techniques commerciales, tous deux du champ professionnel concerné.

[4] Voir annexe 5.
[5] Voir annexe 6.

IV. – MODALITES D'EVALUATION DE LA LANGUE VIVANTE 2 FACULTATIVE

L'épreuve permet d'évaluer la capacité « Communiquer avec un étranger dans la langue vivante 2 ».
Cette épreuve se déroule dans les mêmes conditions pour les candidats en CCF et hors CCF.
Pour information, cette capacité est acquise dans le cadre du module de langue vivante 2 optionnelle.

Seuls les points au-dessus de 10 de la note obtenue sont pris en compte. Ces points supplémentaires sont **multipliés par deux**.

Nature de l'épreuve
L'épreuve consiste en un entretien prenant appui sur un ou des supports de natures variées (iconographie, document sonore, court texte écrit …).
Ces supports définissent le contexte d'une tâche assignée au candidat (exemples : problème à résoudre, point de vue à défendre…..).
L'épreuve orale d'une durée de 20 minutes est précédée d'une préparation de 20 minutes. L'usage de dictionnaires monolingue et bilingue est autorisé.

Le candidat commencera l'entretien par une présentation orale de 5 minutes.
Pendant l'entretien, le candidat doit rendre compte de la réalisation de la tâche et échanger avec le jury.

Évaluation de l'épreuve
L'évaluation est assurée par un enseignant de la langue étrangère concernée. Il évalue l'entretien à l'aide de la grille d'évaluation de l'épreuve de langue vivante[6], qui lui permet d'apprécier notamment l'expression orale, la prise de parole en continu et en interaction.

V. – CAS PARTICULIER DU MODULE M11

Ce module correspond à un volume horaire de 87 heures élèves.
Il n'appartient pas au domaine commun et n'est pas directement partie prenante dans l'acquisition de capacités faisant l'objet de l'évaluation du BTSA.

VI. – CANDIDATS AJOURNES LORS DE LA DERNIERE ANNEE D'APPLICATION DE L'OPTION DE BTSA NON RENOVEE

Epreuves du domaine professionnel
Pour les épreuves du domaine professionnel le principe de parallélisme entre les épreuves de l'ancien et du nouveau dispositif d'évaluation est le suivant :

Perte du bénéfice de l'épreuve ET2.

Pour l'épreuve E5 :
Pour pouvoir conserver le bénéfice de l'épreuve D, le candidat doit avoir obtenu une note supérieure ou égale à 10.
Pour l'épreuve E6 :
Pour pouvoir conserver le bénéfice de l'épreuve E, le candidat doit avoir obtenu une note supérieure ou égale à 10.
Pour l'épreuve E7 :
Pour pouvoir conserver le bénéfice de l'épreuve ET3, le candidat doit avoir obtenu une note supérieure ou égale à 10.

Si l'une des deux conditions n'est pas remplie le candidat doit présenter l'épreuve E7.

[6] Voir annexe 7.

VII. – INSTRUCTIONS COMPLEMENTAIRES DANS LA NOTE DE SERVICE DGER/SDESR/N2009-2126 DU 15 DECEMBRE 2009

Il convient de se référer sur les points suivants à la note de service « Expliciter les différentes situations et instructions pour l'évaluation des options du Brevet de technicien supérieur agricole dans la période de rénovation 2009-2014 » :

- Session dite « balai » ;
- Candidats ajournés lors de la dernière année d'application de l'option de BTSA non rénovée : « Epreuves du tronc commun » ;
- Module d'initiative locale (MIL) ;
- BTSA en un an.

La Directrice Générale de l'Enseignement
et de la Recherche

Marion ZALAY

ANNEXE 1

GRILLE D'EVALUATION DE L'EPREUVE E1

« EXPRESSION FRANCAISE ET CULTURE SOCIO-ECONOMIQUE »

OBJET DE L'ANALYSE	CRITERES	INDICATEURS DE PERFORMANCE	NOTE/ BAREME
1ère partie	Réponse(s) : - complète(s) - précise(s)	à préciser selon la ou les question(s) posée(s)	/7
2ème partie	- Adaptation du texte à la situation de communication	- respect de la forme demandée - organisation pertinente du texte - prise en compte du public visé	/3
	- Richesse des arguments	- diversité - pertinence - précision	/6
Sur les deux parties	Présentation et maîtrise des codes	- présentation correcte - respect des codes orthographiques et morphosyntaxiques	/4
		Total	/20
		Note en points entiers	/20

ANNEXE 2

GRILLE D'AIDE A L'EVALUATION E2

Candidats hors CCF

Capacités	Critères et indicateurs de performance	Barème
➢ Mobiliser les outils permettant de se situer dans la réalité économique et sociale ➢ Identifier les causes et les conséquences des transformations de la société ➢ Répondre à un besoin d'information par une démarche de médiation documentaire ➢ S'exprimer à l'oral et à l'écrit dans des situations de communication variées ➢ Interagir efficacement dans des situations de communication variées ➢ Mobiliser ses capacités d'autonomie d'organisation et de communication dans le cadre d'une démarche de projet	1-Respect des consignes ➢ Présence de tous les éléments demandés en relation avec le sujet : • Article de longueur adéquate et de nature économique et sociale • Note de synthèse • Bibliographie • Affiche	**/2**
	2-Présentation orale du dossier: ➢ Le corpus documentaire : • Raisons des choix (lien avec l'actualité ; implication personnelle) • Qualité de l'argumentation • (capacité à synthétiser l'article et à faire ressortir les enjeux, mise en valeur de la bibliographie) ➢ L'affiche : • Justification de la situation de communication (thème, objectif, public) • Analyse de la situation de communication • Choix et description du message	**/6**
	3-Maîtrise des notions économiques. ➢ Synthèse écrite • Qualité, efficacité… ➢ Qualité de la bibliographie • Maîtrise, enrichissement du thème par la biblio, diversité des sources… ➢ Réponse aux questions : • Maîtrise du vocabulaire économique (définition) • Maîtrise des concepts utilisés dans l'article (approfondissement)	**/6**
	4-Maîtrise des codes(ESC) ➢ Pertinence de l'affiche : • Cohérence avec les intentions • Lisibilité, efficacité et originalité • Réponse aux questions	**/6**

NOTE FINALE (en points entiers) : /20

ANNEXE 3

GRILLE D'AIDE A L'EVALUATION E3

Candidats hors CCF

COMPREHENSION de l'ORAL (SUR 10)

Fiche à remplir en français – Grille fournie **à titre indicatif** (à adapter en fonction du support)

I – Compréhension globale		7 pts/10
Nature du document et/ou origine		
Intervenants (identité, fonction, qualité…)		
Contexte (lieu, époque…)		
Thème(s) général (aux)		
Idées principales		
II – Compréhension détaillée		3 pts/10
Argumentation, points de vue défendus, etc.		
Dates, lieux, chiffres, %, sigles, etc. (préciser le contexte)		
Autres éléments y compris sous-entendus, atmosphère, humour, ton, etc.		
Total 1ère partie		**/10**

ANNEXE 4

GRILLE D'EVALUATION DE L'EPREUVE DE LANGUE VIVANTE E3

Candidats hors CCF

EXPRESSION ORALE	
ANALYSE ET EXPLOITATION DU DOCUMENT Rendre compte Interpréter Développer un point de vue personnel	**/2**
APTITUDE A COMMUNIQUER • Prise de parole en continu Autonomie Aisance • Entretien Réactions aux sollicitations de l'examinateur Initiative Capacité à intéresser et convaincre	**/2**
NIVEAU DE MAITRISE DE LA LANGUE Intelligibilité du message* Correction de la langue* Fluidité de l'expression Authenticité de la langue **/6*** *Lexique, morphosyntaxe et prononciation sont plus particulièrement évalués ici.*	
Total	**/10**
COMPREHENSION ORALE	**/10**
Note finale Expression orale + compréhension orale	**/20** en points entiers

T O T A L	**/20 pts**

ANNEXE 5

GRILLE D'EVALUATION DE L'EPREUVE E7 – Partie 1

Critères	Indicateurs	Barème
Utiliser les documents pour élaborer une réponse adaptée à la situation professionnelle et à la relation commerciale proposées	- Appropriation et utilisation des informations relatives : o au contexte (entreprise, produits…) o à la relation commerciale proposée - Pertinence et réalisme de la réponse apportée à la situation professionnelle proposée dans le sujet	/3
Développer une réponse professionnelle	- Qualité professionnelle de la démarche : logique, cohérence du plan et des étapes - Adaptation de l' exposé à la situation commerciale	/4
Répondre aux questions et objections du ou des interlocuteurs, relatives au sujet	- Pertinence, précision et argumentation des réponses - Mobilisation et maîtrise des connaissances techniques et commerciales	/10
Adapter sa communication à une situation professionnelle	- Pertinence et maîtrise des moyens auxiliaires de communication - Qualité de la prestation orale (expression orale, gestuelle, ...) - Gestion du temps	/3
	Total	**/20**

ANNEXE 6

GRILLE D'EVALUATION DE L'EPREUVE E7 – Partie 2

CRITERES	INDICATEURS	BAREME
PRESENTATION ORALE		
Communiquer professionnellement	- Expression orale - Respect du temps - Utilisation du vocabulaire professionnel - Qualité des supports	3
SPV N°1 choisie		
Présentation orale Présenter la SPV	- Justification - Contextualisation - Mise en évidence des points importants - Evaluation au niveau de l'entreprise - Evaluation au niveau du candidat	1.5
Entretien Analyser la SPV	- Implication - Réalisation - Résultats	4
Entretien Analyser les compétences	- Identification des compétences nécessaires - Auto évaluation des compétences - Projection dans une situation professionnelle future	3
SPV N°2 choisie		
Présentation orale Présenter la SPV	- Justification - Contextualisation - Mise en évidence des points importants - Evaluation au niveau de l'entreprise - Evaluation au niveau du candidat	1.5
Entretien Analyser la SPV	- Implication - Réalisation - Résultats	4
Entretien Analyser les compétences	- Identification des compétences nécessaires - Auto évaluation des compétences - Projection dans une situation professionnelle future	3

ANNEXE 7

GRILLE D'EVALUATION DE L'EPREUVE OPTIONNELLE DE LANGUE VIVANTE 2

EXPRESSION ORALE	
ANALYSE ET EXPLOITATION DU DOCUMENT Rendre compte Interpréter Développer un point de vue personnel	**/4**
APTITUDE A COMMUNIQUER • Prise de parole en continu Autonomie Aisance • Entretien Réactions aux sollicitations de l'examinateur Initiative Capacité à intéresser et convaincre	**/4**
NIVEAU DE MAITRISE DE LA LANGUE Intelligibilité du message* Correction de la langue* Fluidité de l'expression Authenticité de la langue **/12** **Lexique, morphosyntaxe et prononciation sont plus particulièrement évalués ici.*	
Note finale	**/20** en points entiers